

Stabilité politique et alternance démocratique en Afrique

Par Pierre NZINZI
Université Omar Bongo (Gabon)
pnzinzi@ga.refer.org

Dans les pays de tradition démocratique du Nord, la stabilité politique est si bien établie qu'elle s'enracine paradoxalement dans l'alternance démocratique. En Afrique par contre, l'instabilité politique et géopolitique présente le risque de s'y voir cristallisé le consensus conservateur qui conduirait à privilégier la stabilité politique au détriment de l'alternance démocratique, c'est-à-dire à tolérer, voire à soutenir, au motif qu'ils sont des facteurs internes ou externes de stabilité politique ou géopolitique, des régimes dont le caractère démocratique peut être sujet à caution, simplement parce que leur reconduction, par diverses échéances électorales, ne peut, dans le meilleur des cas, prouver que leur caractère transitoire. En effet, quel que soit le niveau de développement offert par un régime à ses populations, il n'y a pas de démocratie véritable sans alternance politique dont l'intérêt théorique est de justifier la définition négative de la démocratie et la transposition poppérienne de la « méthode scientifique en politique ». Empiriquement, à défaut de s'opérer par la voie naturelle des urnes, l'alternance emprunte désormais en Afrique des procédures ad hoc qui ne font que prolonger ou consolider la transition en cours, en particulier les « coups d'Etat rationnels », planifiés dans le souci de mieux favoriser la réceptivité internationale du changement non électif qu'ils auront permis, dans un contexte international où la mondialisation s'exerce aussi positivement par des pressions en faveur de la démocratie.

Introduction

L'Afrique reste encore aujourd'hui le continent en proie par excellence aux conflits en tous genres¹, qui se sont installés plus facilement dans ses principales poches de richesse, paradoxalement au moment où, au moins depuis les années 90, elle s'est retrouvée dans le train de la démocratie, comme contrainte par la congruence des choses intérieures et extérieures, en particulier les pressions internationales qui sont montées, à partir du lien trouvé, par ou dans la mondialisation économique et politique, entre démocratie et développement et qui ont montré comment cette mondialisation a affecté positivement la politique interne des états dans leur quête de démocratie et de développement². La situation est assez paradoxale, parce que la démocratie conduit normalement à passer de l'usage de l'épée à celui des mots (*from sword to words*) dans la résolution des problèmes sociaux, à renouveler les élites dirigeantes sans effusion de sang, c'est-à-dire hors de l'issue de tout conflit armé. Est alors assez significatif le cas du conflit ivoirien qui a commencé justement, au moment précis des élections présidentielles, avec un banal contrôle d'*identité* ; le genre de choses qui se font plutôt plus vite ailleurs, en Occident en particulier, surtout au temps où l'on y pouvait encore évaluer sereinement les avantages, pour le contrat social, de la « redécouverte » de la *citoyenneté*, c'est-à-dire avant la mondialisation du terrorisme qui y oblige maintenant des sociétés jadis assez « ouvertes », mais effrayées par le choc huntingtonien des cultures, au romantisme sécuritaire, c'est-à-dire au repli assuré sur elles-mêmes. Or, en vertu du principe citoyen, les acteurs sociaux sont autorisés à participer à la vie publique, passivement comme candidats, activement comme électeurs, au moins au niveau local, comme c'est le cas déjà dans certains pays de l'Union Européenne³. Causé par le refus idéologique de ce principe, le conflit ivoirien, comme tant d'autres qui ont éclaté également dans la riche Afrique centrale, principalement dans les deux Congos, confirme la superficialité ou la fragilité de l'expérience en cours, simplement parce qu'elle fait encore place à la violence dans la résolution des problèmes sociaux. Pourtant, en dépit de sa faculté à transformer la violence en culture politique, en particulier au moyen du débat public rationnel, dans le rationalisme critique de Popper, la démocratie a fait l'objet d'une définition *négative* qui aboutit à la transposition de ce qu'il appelle la « méthode scientifique en politique », pour autant que la *connaissance* et l'*action* peuvent être également soumises à ce qu'il appelle le « principe de rationalité ».

¹ Pierre F. Tavares, « Désintégration des souverainetés nationales. Pourquoi tous ces coups d'Etat en Afrique », Le Monde diplomatique, janvier 2004, p.16.

² Francine Fournier, L'interaction démocratie et développement, Unesco, 2002, p. 32.

³ E. Tassin, « Identités nationales et citoyenneté politique », Esprit, n° 198, 1994, p.101-102

D'emblée, nous commencerons par rappeler cette définition négative de la démocratie qui rend finalement compte de la *logique* ou de la rationalité dont elle participe ; alors que la définition *positive* courante ne semble comprendre le phénomène démocratique qu'à un niveau vraisemblablement superficiel, en tout cas *doxologique*. Ensuite, nous soulignerons que cette définition négative du fait démocratique participe de la conception poppérienne de la rationalité qui dépasse l'opposition kantienne et positiviste entre la connaissance et l'action, les *faits* et les *valeurs* ; de telle sorte que Popper, tout en étant avisé sur les limites de l'action politique, comprise dans un monde sans doute plus « ouvert » ou plus indéterminé que celui des faits naturels, n'hésite pas néanmoins à y transposer la méthode scientifique, qui n'est autre que la méthode des essais et des erreurs, c'est-à-dire des conjectures qu'on soumet à la critique ou à la réfutation au moyen de tests, constitués par les élections au plan strictement politique.

1. La démocratie : du positif au négatif

Il est courant de définir la démocratie par les critères suivants, qui lui feraient subir autant que ce que l'on entend par « peuple » ce que G. Burdeau appelle un « excès de significations » : *liberté* et *égalité* des citoyens qui se donnent respectivement à voir en particulier dans le lien public tissé par Kant entre la liberté de penser et la liberté d'expression⁴ et le rapport de ces citoyens à un Etat qui se veut lui-même *neutre* ; état de *droit* mettant fin à l'insécurité juridique et judiciaire et qui respecte les *droits humains* et *culturels*, en particulier l'*éducation*⁵ ; *pluralisme* politique qui se manifeste notamment aux cours des compétitions électorales engageant plusieurs partis ; dans les institutions internationales, telles que l'UNESCO ou l'AIEF, qui font de la démocratie un facteur de « développement durable », qui nécessite donc la stabilité et la paix dans le monde multiculturel postmoderne, c'est-à-dire gros de conflits de type identitaire, on mentionne encore la *tolérance* qui implique le respect de la diversité culturelle et des droits des minorités devant bénéficier d'un égal accès au pouvoir ou à la représentation au niveau des parlements ou des autorités centrales ou locales⁶, accès conditionné, depuis Platon, par le savoir, c'est-à-dire exigeant, sans effet emphatique propre au slogan idéologique, « l'éducation pour tous » etc. Ces critères, qu'on peut toujours compléter, constituent la définition positive de la démocratie qui arrive souvent jusqu'à comprendre aussi l'*alternance*, mais sans toujours, semble-t-il, en mesurer suffisamment l'importance ou la conséquence induite sur la conception juste ou « scientifique » du fait démocratique.

En effet, l'alternance, au moyen des urnes, n'est pas un critère parmi d'autres de la démocratie ; en y obligeant les gouvernants à être comptables de leur action, elle y brandit constamment la « *possibilité de censure qui est l'élément fondamental de la démocratie* »⁷, et qui y fait du pouvoir un lieu provisoire, rationnellement miné : disséminée sur tout le champ de la démocratie, détenue par plusieurs acteurs ou « réseaux » de la vie publique, elle est utilisée autant dans les moments *critiques* ou extraordinaires que sont les échéances électorales, pouvant déboucher sur la sanction ultime de destitution d'un pouvoir, qu'en temps *normal* ou sémi-normal, pour reprendre l'opposition de Kuhn, par les intellectuels et la presse libre qui constituent ou animent l'opinion publique, ainsi que par les minorités parlementaires. L'alternance, *actualisation* suprême de cette *possibilité* de sanction, mieux, *accomplissement* de la justice démocratique, est donc la démocratie, au sens négatif qui n'apparaît pas toujours clairement, même lorsque S. Goyard-Fabre la définit comme un système conçu en termes de rempart contre l'arbitraire et l'autorité⁸ par nos contemporains, dont l'aspiration à la liberté rend particulièrement hostile à tout ce qui ressemble aux chaînes du pouvoir ; au point d'ignorer l'essentiel du rationalisme politique, de Rousseau et de Kant, qui a pourtant réussi à dépasser l'opposition anarchiste entre la *liberté* et la *loi*. Cette définition négative semble mieux apparaître chez P. Cornillon, qui accorde à la justice une place confortable en démocratie, où elle répare les erreurs et les abus en tous genres et qui finit par la doter d'un « dispositif d'autocorrection » qui en fait le « *seul système politique capable de corriger ses propres dysfonctionnements* »⁹, c'est-à-dire de s'affirmer comme expérience inachevée, faisant du monde politique un monde tout aussi « ouvert » que celui de la science.

⁴ Emmanuel Kant, Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?, Vrin, 1972, p. 86.

⁵ Kéba Mbaye, L'interaction démocratie et développement, op.cit, p. 75.

⁶ Boutros Boutros-Ghali et alii, L'interaction démocratie et développement, op.cit., p. 16.

⁷ Ibid., p. 20.

⁸ Simone Goyard Fabre, « Démocratie », Les notions philosophiques. Encyclopédie Philosophique Universelle, Puf, 1990, p. 578.

⁹ Pierre Cornillon, L'interaction démocratie et développement, op. cit., p. 44.

Si donc la démocratie est un lieu public qui doit pouvoir économiser la violence, dans son propre dispositif autocritique, alors on comprend la place que l'alternance y a toujours occupée, avant même la tolérance qui vient seulement d'être promue par le monde multiculturel postmoderne, en réalité en construction, du moins à l'échelle politique internationale, depuis 1945. Le critère alternatif, favorisé par la justice démocratique, se retrouve naturellement bien loin devant tous les autres critères positifs qui peuvent cependant concourir à son avènement. En particulier, un régime peut organiser parfaitement des élections, cela n'en fait pas pour autant un régime démocratique. Il peut s'agir simplement, au mieux, d'un régime *transitoire*, au pire, quand ce n'est pas la *dictature* elle-même qui, par ces temps de mondialisation démocratique, vient d'exprimer son besoin naturel de vernis démocratique¹⁰, d'un *leurre* démocratique ou d'une démocratie d'« enveloppe » ou de « façade » ou encore de « comportement », que l'on soupçonne ou dénonce un peu partout en Afrique¹¹. Là où, chaque fois, les élections serviraient seulement à légitimer des pouvoirs, à accentuer les défauts du présidentielisme français, en favorisant notamment le détournement du suffrage universel par les clans et les intérêts proprement privés ; au point que l'on est allé jusqu'à y demander la suppression pure et simple de l'élection présidentielle¹². Cet appel à la suppression totale, sinon au « boycott permanent » de ce genre d'élections peut paraître trop radical, en particulier à l'UNESCO où l'on se trouve encore confronté au dépassement de l'historicisme¹³, c'est-à-dire à la difficulté d'universaliser la démocratie, tout en tenant compte des spécificités culturelles ou historiques ou d'éviter d'en parler seulement en termes abstraits, prescriptifs ou normatifs¹⁴. Toutefois, il mériterait d'être « compris » en raison de l'indignation causée par la dévaluation de l'acte électif, la perte de son pouvoir essentiellement *critique* ou de destitution en démocratie, la pente *légitimiste* que continue de suivre la transition en Afrique, qui risque sans doute d'être particulièrement longue, voire invincible en Afrique du sud, pour des raisons non pas *idéologiques*, inspirées par le conservatisme, mais *objectives* qui, tenant à la spécificité de son histoire et de la sociologie électorale subséquente, risquent de participer longtemps au blocage du ressort alternatif, donc d'y relativiser le sens de l'acte électif. En effet, celui-ci n'a de sens et de puissance que pour autant qu'il permet, à terme, l'alternance démocratique, c'est-à-dire le changement de régime sans effusion de sang, ce genre d'alternance étant le moyen par lequel s'enracine paradoxalement l'expérience démocratique.

L'importance de l'alternance est donc telle que Popper en fait le rapport principal sous lequel se distingue la *démocratie* de la *tyrannie*. Il ne pense pas que Brutus soit particulièrement sanguinaire, enclin à verser le sang. Car, celui-ci est souvent versé dans les cas extrêmes, où il est impossible de changer autrement un gouvernement¹⁵. Dans un contexte international où gouvernance et conditionnalité démocratiques sont, plus ou moins sélectivement, au service de l'aide au développement dont peu de pays d'Afrique en particulier, victimes d'une certaine gouvernance, peuvent difficilement se passer, Brutus nous semble même plutôt rationnel, en réussissant à inventer le « coup d'Etat rationnel », le genre de coup qu'il a pris soin de faire sans bruit, « proprement », c'est-à-dire sans verser la moindre goutte de sang susceptible d'éveiller la nouvelle conscience internationale qui vient de conditionner l'aide au développement - de la démocratie. En planifiant et en réussissant ainsi son coup, dans un contexte d'exigence mondialisante du droit, qui a pris forme avec la fin de la guerre froide¹⁶, il ne fait donc qu'interrompre ou perturber l'expérience démocratique. Ce qui lui évite d'être facilement versé dans l'état *nature*, c'est-à-dire mis au ban d'une *société* mondiale qui témoigne d'un certain progrès de la conscience, en dépit de sa forte pondération constante par les forces conservatrices du capitalisme monopolistique international intéressé. Il arrive ainsi à éviter la condamnation internationale, la privation ou la suspension de l'aide dont son héritage politique le contraint généralement à préserver, sinon à rechercher. En tout cas, Brutus nous paraît plus rationnel que le tyran qui attend qu'il le renverse, pour avoir enfin le temps de penser la leçon du rationalisme contractualiste de Rousseau qui le prévenait pourtant déjà contre l'*illusion* de la puissance : le plus fort n'est jamais assez fort pour assurer et assumer définitivement sa domination factuelle, donc contingente, à

¹⁰ Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, 1992, p. 47.

¹¹ Mohamed Charfi, Mohamed Bennouna & Kéba Mbaye, *L'interaction démocratie et développement*, op. cit., p. 44 ; 56-57 ; 179.

¹² Thierry Michalon, « Le suffrage universel détourné par les clans et les intérêts privés. Pour la suppression de l'élection présidentielle en Afrique », *Le Monde diplomatique*, janvier 1998, p. 24-25 ; Martine-Renée Galloy & Marc Eric Gruenais, « Errements des démocraties balbutiantes. Des dictateurs sortis des urnes », op. cit., novembre 1997, p. 12.

¹³ Léo Strauss, *Droit naturel et liberté*, Plon, 1954, p.42-42.

¹⁴ Koïchiro Matsuura cité in Boutros Boutros-Ghali et alii, *L'interaction démocratie et développement*, op.cit, p. 46. Mohamed Bennouna, op.cit., p. 56-57.

¹⁵ Karl R. Popper, *Conjectures et réfutations. La croissance de la connaissance scientifique*, Payot, 1985, p. 502.

¹⁶ Pierre Cornillon, *L'interaction démocratie et développement*, op. cit., p. 65.

moins qu'il ne s'avise à transformer sa *force* en *droit* et l'*obéissance* en *devoir*¹⁷. Rousseau annonce ainsi l'idéalisme pratique kantien qui aboutira à distinguer le *droit* de la *vertu*, sous le rapport de la contrainte extérieure dont n'arrive pas à se passer la première. Il en résulte l'avantage de la seconde sur la première qui est de réaliser rationnellement, c'est-à-dire par la seule observation des strictes règles de la raison, donc hors de toute contrainte extérieure¹⁸, une liberté qui va donner toute son épaisseur éthique au sujet kantien et la définition rousseauiste ou plutôt moderne, suivant la généralisation hégélienne, de l'essence de l'homme comme liberté, mettant ainsi fin à l'idéalisme cartésien qui la réduisait au pur exercice de la *pensée*.

2. La « méthode scientifique en politique »

Pourtant, Rousseau ne semble pas s'être engagé franchement dans le sens critique du nécessaire contrôle des gouvernants, par de bonnes institutions, qui rend moins nocive ou pernicieuse leur action ; contrôle d'autant plus nécessaire que ceux-ci sont susceptibles d'être transformés, sinon corrompus par le pouvoir¹⁹. Son rationalisme contractualiste ne marque pas moins un progrès par rapport à l'approche légitimiste classique qui s'attarde seulement sur la question de la désignation des gouvernants. Mais, ce progrès ne semble pas suffisant pour pouvoir réduire totalement sa distance par rapport au rationalisme critique de Popper, qui a certainement l'avantage d'avoir été informé par les *Leçons d'un [autre] siècle* ; au point d'arriver à s'intéresser à la question de la destitution rationnelle ou sans effusion de sang. En effet, si les deux philosophes ont également bien en vue les intérêts de la démocratie à partir du même centre qui est la raison, ils ne semblent pas cependant la voir menacée par le même danger : chez le premier, elle est menacée par la monarchie ; chez le second, c'est plutôt la tyrannie qui la menace, qui, insoupçonnable et invincible au témoignage d'Alain²⁰, décide de fonder irrationnellement son pouvoir sur la force brute ; de telle sorte que son éviction nécessite également l'usage de la force. La résolution du « problème tyrannique » va donc permettre à Popper de proposer sa définition négative de la démocratie et de réussir, en même temps, à transposer la « méthode scientifique en politique ».

En effet, contrairement au positivisme logique qui croyait que la méthode scientifique est *dogmatique*, en ce qu'elle consisterait en la *vérification* des énoncés ou des théories, Popper trouve que, la vérité transcendant nos moyens empiriques de vérification, la science fonctionne plutôt à l'aide d'une méthode essentiellement *critique*, à la mesure de nos limites, à savoir la *falsification*, c'est-à-dire la possibilité de montrer la fausseté de ses énoncés ou de ses théories. Autrement dit, Popper reproche donc au positivisme logique de manquer de voir que c'est plutôt la falsification, c'est-à-dire la *faiblesse* que la science avoue dans sa confrontation avec l'expérience, à plus ou moins long terme, qui fait paradoxalement sa *force* ou sa supériorité par rapport à la métaphysique ou à la religion dont les énoncés ne sont falsifiables ou réfutables par aucun test empirique. Transposée en politique, cette méthode montre également que la démocratie ne se fortifie pas autrement, au regard du processus indéfini de renouvellement électif des élites qui participe de sa définition négative. Autrement dit, elle montre comment la démocratie, au moyen de tests électifs successifs, fait du pouvoir un lieu *provisoire* et non *définitif*. En effet, la défaite électorale est, en principe, inscrite, à terme, dans les essais démocratiques qu'on fait au moyen des candidatures successives ou plutôt historiques, le temps étant le facteur par excellence d'affaiblissement historique d'un pouvoir qu'il « use » nécessairement ou de renforcement de la sévérité du test électoral auquel il le soumet. Elle équivaut alors à la falsification scientifique qui, en principe, arrive toujours également, maintenant ou finalement, au gré de la multiplication ou de la sévérité des tests empiriques de réfutation. Pas plus qu'une théorie scientifique qui résiste, en principe, seulement jusqu'à un certain point ou à un certain moment aux tests empiriques de réfutation, le fait qu'un pouvoir triomphe maintenant ou plusieurs fois des tests électifs ne disqualifie pas pour autant la méthode scientifique qui lui est également applicable : en science, Popper appelle ce succès *relatif* « corroboration » qui n'est qu'un addenda temporel des théories ; en politique, la même chose est appelée couramment « reconduction ». Mais, dans tous les cas, il est interdit de penser à un succès *absolu*, à moins d'ignorer ou de nier dogmatiquement le fonctionnement « ouvert » de la science et de la politique rationnelle, incarnée par le libéralisme politique, l'indétermination de notre connaissance et de notre action qui portent elles-mêmes sur des objets indéterminés. Popper a appelé « métaphysique » et « tyrannie » toute doctrine ou système qui échappent à tout essai de réfutation par les moyens rationnels que sont la discussion ou le vote.

¹⁷ Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Belfrage International, 1996, p. 22.

¹⁸ Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Delagrave, 1981, p.87 et sq.

¹⁹ Karl R. Popper, *Conjectures et réfutations*, op.cit, p. 502.

²⁰ Alain, *Propos*, Pléiade/Gallimard, II, p. 825.

Telle est donc la portée de sa transposition réussie de la « méthode scientifique en politique » ; alors même que sa critique d'une certaine conception de l'historicisme met en cause le naturalisme d'un Marx en particulier qui consiste à prétendre dégager les lois de l'histoire ou du devenir des sociétés, négligeant ainsi que la nature elle-même est bien « ouverte » et imprévisible ou indéterminée. Cette transposition revient donc à dépasser la distinction kantienne entre raison pure, confrontée aux limites de l'expérience, et la raison pratique qui y échapperait, parce que ne visant pas, comme la raison pure, la *connaissance*, contingente et particulière, mais seulement l'*action* rationnelle, nécessaire et universelle. Cette distinction entre connaissance et action se retrouvera encore chez Marx, qui, dans sa onzième thèse sur Feuerbach, dénonçait déjà la philosophie idéaliste qui s'est contentée d'*interpréter* le monde et qui sera trouvée par Nietzsche, placé carrément à l'« autre extrême » de l'idéalisme philosophique, « improductive », en tant que produite par des « faibles », incapables de supporter la « souffrance » pour arriver à créer le « monde tel qu'il doit être »²¹. Sans doute un tel monde correspond-il au monde que la philosophie, selon Marx, doit pouvoir *transformer*. Ce qui appelle, chez lui, la transformation de son statut. En effet, après la critique de l'idéalisme, accompli par Hegel, comme on le verra encore plus clairement dans le positivisme logique qui a nettement dépassé Kant dans l'engagement de la philosophie sur la voie sûre de la science, ce qui « reste » de la philosophie ne serait plus une *philosophie* en tant que telle, mais une *science* - de l'histoire qui se ramène à la théorie des modes de production, en raison du postulat matérialiste historique qui affirme la détermination du processus de la vie sociale, politique et intellectuelle en général par le mode de production de la vie matérielle²². Le néo-kantisme de Weber et le positivisme logique vont, à leur tour, souligner la distinction entre le monde des *faits* et celui des *valeurs* que le pragmatisme va dépasser, notamment avec Putnam qui professe un réalisme à visage humain et Rorty qui présente une rationalité affaiblie comme conséquence dernière du pragmatisme, le genre de rationalité limitée, découverte par Kant et que Socrate et Peirce lui-même ont inspirée à Popper.

Pourtant, celui-ci dépasse ici la critique kantienne, qui s'inscrit plutôt dans la tradition critique décrite par Freud et qui, sous la conduite de Copernic, Darwin et de lui-même, consiste à « humilier » l'homme sous le rapport particulier de la connaissance. Il la dépasse, en dépassant la distinction entre connaissance et action, en montrant que celle-ci est prise dans les mêmes limites que celle-là, qu'une même rationalité y travaille, au moyen des essais et des erreurs. Pourtant, en politique peut-être plus qu'ailleurs, l'homme d'action n'échappe pas à la « faiblesse non scientifique » ou dogmatique qui consiste à croire être toujours dans le vrai, donc à ignorer ses erreurs, et en vertu de la théorie de l'erreur-conspiration, à les imputer aux autres, s'il ne promet pas de les éviter dans le futur, dès lors qu'il arrive difficilement à en accepter la responsabilité²³.

Conclusion

L'alternance est une « expérience cruciale » en politique, où elle accomplit la justice démocratique. Elle seule permettra de mettre fin à la transition en cours en Afrique, c'est-à-dire indiquera clairement que celle-ci a enfin véritablement résolu de prendre place dans le train de la démocratie, parti de l'Est européen. Elle est donc le grand *défi* politique à relever, à terme, contre les conservatismes en tous genres qui ont, pour la plupart, leur centre au cœur du puissant dispositif du capitalisme monopolistique international, où ils inspirent, structurent et participent diversement, voire arment nombre de coups d'Etat, dans des Etats sans personnalité souveraine et affaiblis par la mauvaise gouvernance qui a appelé les politiques d'ajustement structurel²⁴, dans le dos de la mondialisation positive qui, *a contrario*, presse les dictatures à lâcher prise, en particulier par la conditionnalité de l'aide au développement - de la démocratie, entendu en un sens global qui comprend tous les aspects sous lesquels les membres d'une société sont appelés à s'épanouir ou tous les droits auxquels ils aspirent²⁵. En tout cas, ces conservatismes semblent se retrouver paradoxalement dans les politiques étrangères des puissances démocratiques occidentales ; au point qu'on est passé du sentiment proprement sceptique de l'enracinement de la démocratie dans la tradition occidentale - au regard des contradictions de la politique de la France en particulier, depuis la Révolution, contraignant T. Louverture à répéter le geste révolutionnaire, à Saint-

²¹ Friedrich Nietzsche, La volonté de puissance, t.2, § 285, Mercure de France, 1987-1903, p. 42 et sq.

²² Etienne Balibar & Pierre Macherey, « Matérialisme dialectique », Dictionnaire de la Philosophie, Encyclopaedia Universalis/Albin Michel, 2000, p. 1012.

²³ Karl R. Popper, Misère de l'historicisme, Plon, 1956, p.90.

²⁴ Pierre F. Tavares, Le Monde diplomatique, op. cit., p.16-17.

²⁵ Kéba Mbaye & Mohamed Bennouna, L'interaction démocratie et développement, op. cit., p. 41 ; 56.

Domingue, jusqu'aux récents *Massacres coloniaux 1944-1950*, perpétrés, lâchement, sous la Résistance - au simple témoignage de l'absence ou de la difficulté de la démocratie au niveau international qui justifie notamment l'usage particulier du droit de veto à l'ONU²⁶. R. Aron faisait alors le constat de *realpolitik* selon lequel les droits de l'homme ne font pas une politique étrangère²⁷. Boutros Boutros-Ghali et d'autres viennent de remarquer malheureusement la même chose, en déplorant la même absence de démocratie au plan international qui non seulement est un obstacle au développement de celle-ci au plan national, mais aussi un facteur pouvant nourrir les extrémismes en tous genres²⁸ ou simplement les critiques intellectuelles qui peuvent difficilement tolérer la condamnation sélective des coups d'Etat, quelque rationnel qu'ils soient. L'inquiétude, causée par ces conservatismes à l'origine de cette contradiction dans la politique étrangère des pays démocratiques, est d'autant plus fondée que l'on vient de nous dire que le capitalisme s'est allié à la démocratie pour marquer le « *point final de l'évolution idéologique de l'humanité* »²⁹, c'est-à-dire pour mettre fin à l'histoire. Bien plus qu'une simple inquiétude, il peut ici s'agir carrément d'un danger pour la démocratie en Afrique, qui doit donc être particulièrement pris au sérieux ; d'autant plus que, en proie aux conflits en tous genres, celle-ci est un continent des plus instables, donc susceptible de faciliter la cristallisation du consensus conservateur privilégiant la stabilité au détriment de l'alternance. Qui plus est, à un moment particulièrement défavorable de la « défaite de la pensée », où le pouvoir de l'idéologie dominante, détenu par les puissants acteurs, les partisans et les alliés objectifs du capitalisme, du conservatisme et de la conception de l'historicisme niant tout aspect universel à la démocratie³⁰, est tel que l'on n'en vient même plus à penser la différence entre transition et démocratie ou au sein de la démocratie elle-même. Or, il s'agit de l'écart objectif entre un régime où les plus rigoureuses ou impartiales commissions d'observateurs peuvent suffire seulement à légitimer la reconduction d'un pouvoir, au terme de la régularité d'un processus électoral et celui où l'on peut parvenir, au moyen de tests successifs de destitution que sont les élections, généralement ou en moyenne en moins d'un quart de siècle, à en renouveler la classe dirigeante rationnellement, c'est-à-dire sans recourir à la violence, comme dans l'état de nature. En raison de l'inscription de l'expérience démocratique en cours dans une Afrique affaiblie et paupérisée dans la mondialisation politique qui la soumet, pour cela, sans doute plus qu'ailleurs, à des pressions contradictoires, cet écart peut encore se prendre ici entre une « démocratie de comportement », dictée par la volonté des bailleurs de fonds, c'est-à-dire par la générosité capitaliste et une « démocratie de résultat », qui elle-même permet de réduire un peu plus facilement les écarts entre les modèles culturels de démocratie, c'est-à-dire de vaincre progressivement, au fil de l'expansion mondiale de la démocratie, l'hypothèque historiciste.

Bibliographie

Benot Yves, *Massacres coloniaux, 1944-1950 : la IVe République et la mise au pas des colonies françaises*, La découverte, 1994.

Descartes René, *Méditations métaphysiques*, Puf, 1956.

Guèye Sémou Pathé, *Faillibilisme épistémologique et réformisme libéral. Popper critique de Marx*, Presses universitaires de Dakar, 2000.

Huntington Samuel P., *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, 1997.

Kant Emmanuel, *Critique de la raison pure*, Puf, 1964.

Kuhn Thomas S., *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, 1983.

Popper Karl R., *La société ouverte et ses ennemis, t 2 : Hegel et Marx*, Seuil, 1979.

Leçons de ce siècle, Anatolia, 1994.

L'univers irrésolu. Plaidoyer pour l'indéterminisme, Hermann, 1984.

²⁶ Attiya Inayatullah, L'interaction démocratie et développement, op.cit, p. 175.

²⁷ Raymond Aron, Le spectateur engagé, Julliard, 1981, p. 286-292.

²⁸ Boutros Boutros-Ghali et alii, L'interaction démocratie et développement, op.cit, p. 20.

²⁹ Francis Fukuyama, « La fin de l'histoire ? », Commentaire, 47, 1989, p. 458.

³⁰ Mohamed Bennouna & Gua Jiading, L'interaction démocratie et développement, op. cit., p. 56-57 ; 63 ;

« La logique des sciences sociales », *La querelle allemande des sciences sociales*, sous la dir. de Jürgen Habermas, Puf, 1987.

Putnam Hilary, *Le réalisme à visage humain*, Seuil, 1994.

Rorty Richard, *Science et solidarité*, L'Eclat, 1990.

Soulez Antonia, « « Que reste-t-il » de la philosophie après le dépassement de « toute la métaphysique », *Le Cercle de Vienne doctrines et controverses*, Méridiens Klincksieck, 1986.

Schifter R., « Les droits de l'homme sont-ils dominés par des valeurs occidentales », *Anthologie des droits de l'homme*, Nouveaux Horizons, 1989.